**RETRAITES**

**COMMUNIQUES DE PRESSE DES ORGANISATIONS DE RETRAITES CFDT ET STC**

***Augmentation de la CSG pour les retraités***

« Tout le monde gagnera en pouvoir d’achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités… Aux plus aisés des retraités, je demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants », C’est ainsi qu’il y a quelques mois, le candidat Macron justifiait sa mesure d’augmentation de la CSG pour les retraités !!

Aujourd’hui le candidat Macron, devenu président, a défini ce qu’est un retraité aisé. C’est celui dont le total des revenu est supérieur à 1200€/mois (pour un célibataire). Mais quel est le retraités qui percevant un tel revenu, se sent aisé, se prend pour un nanti ! Aucun. Pour mémoire la moyenne des pensions est en France de 1376 € brut par mois ! Bien en dessous du Smic ! À ce niveau de revenus, les retraités comme d’autres catégories sociales ne peuvent être considérés parmi « les plus aisés » pour avoir à supporter une hausse supplémentaire de la CSG de 1,7 %. Et cela sans compter que les retraites, indexées sur les prix, n’ont pas été augmentées depuis quatre ans.

Les retraités CFDT et STC de Corse ne peuvent pas admettre, en l’état, l’augmentation de la CSG de 1,7 % qui les frapperait sans aucune contrepartie, contrairement aux salariés qui verraient cette augmentation compensée par une baisse de 3 % de leurs cotisations sociales.

Ce projet du président Macron et de son gouvernement est la marque :

- d’un manque d’objectivité dans l’analyse sur la place des retraités en société ;

- de l’accumulation ces dernières années de déséquilibres fiscaux intergénérationnels ;

- d’une inégalité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits ;

- d’une méconnaissance des mécanismes d’indemnisation de la perte d’emploi.

Nous prenons nos responsabilités face aux évènements sociétaux, et notre part familiale et citoyenne au sein de la société. Les retraités du papy-boom sont qualifiés de « génération sandwich », écartelés entre leurs ascendants et leurs descendants auxquels ils apportent une aide régulière qu’elle soit financière ou humaine. Avec cette réforme, la solidarité est en marche… arrière. Certes un salarié payé au Smic verrait sa situation s’améliorer de 260 € par an. Une personne rémunérée à 3 000 € brut par mois gagnerait 530 €. Et celle rémunérée à 5000 € brut, 880 €. Mais avec 1300 € de retraite mensuelle, un retraité perdrait 260 € par an !

Mais que se passe-t-il donc dans cette société pour que les retraités soient assimilés à des machines à sous ?

**Les retraités CFDT et STC demandent à être respectés comme tout citoyen au sein de notre société. Ils apportent déjà leur part de contribution solidaire.**

**Les retraités CFDT et STC revendiquent, bien évidemment, leur part de la croissance par une indexation des pensions sur les salaires**.

Mesdames et Messieurs les responsables politiques, soyez garants de l’équité entre salariés et retraités !! Il en va de votre crédibilité !!

***Carte RITIRATA***

Une délégation de retraités du STC et de la CFDT a rencontré le président des Chemins de Fer Corse jeudi 21 septembre (Hyacinthe VANNI) pour évoquer avec lui la mise en place de la carte Ritirata.

La mise en place de celle-ci a été quelque peu retardée suite à de petits problèmes techniques. Elle devrait entrer en fonction très prochainement. Rappelons que cette carte sera valable aussi bien pour le transport ferré que pour l’aérien ou le maritime.

Une information par voie de presse sera faite lors de la mise en place effective de la carte Ritirata.

Le STC et la CFDT  « retraités » se félicite de la mise en application de ce premier acquis pour les retraités dans la lutte contre la pauvreté et la précarité qui frappe notre région.